

Saint Genis Infos

BULLETIN MUNICIPAL N°70 - JANVIER A JUIN 2014

Le Mot du Maire

Une nouvelle année s'achève avec ses réalisations, ses réflexions et ses perspectives. Dans un contexte difficile, notre développement sera adapté à la situation économique, sociale et financière que nous traversons.

Côté travaux, la priorité a été donnée à l'entretien de la voirie. Nous avons poursuivi la mise en accessibilité des trottoirs d'un certain nombre de rues de la Commune et la réfection totale d'autres comme la « Rue du Canigou » et « l'Avenue du Capcir ».

En ce qui concerne les écoles, dans l'objectif de prévoir au plus juste leurs effectifs et de justifier la nécessité de garder nos enseignants, les parents des enfants nés en 2011 souhaitant scolariser leurs enfants à la rentrée prochaine sont priés de se signaler à la Mairie dès à présent. Ils pourront être ainsi comptabilisés.

Pour un enseignement, dans des conditions de qualité !

Les nombreuses manifestations de cet été se sont toutes déroulées dans des conditions optimales, malgré parfois une météo défavorable, mais aussi et surtout au savoir-faire des organisateurs. Bravo à tous les bénévoles qui comme chaque année offrent généreusement de leur temps et œuvrent à la réussite de ces manifestations.

Je veux aussi avoir une pensée pour toutes celles et ceux qui ont traversé cette année dans la douleur causée par la disparition d'un être cher, la maladie ou la perte de leur emploi.

Je terminerai en remerciant toutes les personnes qui m'entourent au quotidien, les Elus pour leur confiance, les Associations et Commerçants pour leur dynamisme, le personnel communal.

L'ensemble de ces forces vives aident Saint-Genis à se projeter : « l'Avenir est quelque chose qui se surmonte. On ne suit pas l'Avenir, on le fait. » (Georges Bernanos)

Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2014.

Raymond LOPEZ



Photo F. Hédelin

Noël à Saint-Genis

Dimanche 15 Décembre à 19h00

« Concert de Noël » à l'Eglise
donné par « Le Chœur d'Osmose »

A l'issue du concert,
des friandises de Noël
seront offertes



Vœux du Maire

Raymond LOPEZ, Maire de la
Commune, et son Conseil Municipal
invitent la population à venir assister à la
présentation des Vœux de la Municipalité,
à la Salle Polyvalente,

** Dimanche 12 Janvier 2014 à 17h00 **

*Un lunch sera offert à l'issue de la
cérémonie.*

Infos Pratiques



« Recensement Militaire »

Le recensement est obligatoire.
Il doit être fait à la Mairie dès **16 ans**. Les pièces à fournir sont le livret de famille, la Carte Nationale d'Identité, un justificatif de domicile (facture EDF ou Téléphone).

Le recensement est une
démarche citoyenne : le **jeune doit venir lui-même se faire recenser**.

« Permanence de la Communauté de Communes Albères/Côte Vermeille »

Le Service Urbanisme de la
« CDC ACV » assurera une permanence en Mairie, pour fournir toutes informations aux administrés qui le souhaitent, les jours suivants pour le premier semestre 2014 :
23/01, 06/03, 17/04 et 30/05 de 15h à 17h.

« Elections en 2014 »

Nous vous invitons à noter les dates des **prochaines échéances électorales de 2014** :

* **Elections Municipales** : Dimanches **23 et 30 Mars**

* **Elections Européennes** : Dimanche **25 Mai**

« Chantiers d'Insertion CDC ACV »

Linéaire des travaux réalisés par le chantier d'insertion de la « **Communauté de Communes Albères Côte Vermeille** » :

- + bassin des Moines,
- + tour du tennis,
- + ruisseau du bois de chênes lièges « **Rue de la Scierie** »,
- + ruisseau de la « **Treille Muscate** »,
- + ruisseau de la « **Rue de la Pinède** » et « **Rue des Jardins** »,
- + ruisseau « **Les Résidences du Canal** » et « **Résidence Les Deux Chênes** »,
- + ruisseau derrière « **Le Mas Frère** » (terrain communal),
- + ruisseau « **Rue du Carlit** », ruisseau du « **Stade** »,
- + carrefour de « **La Patience** » côté Saint-Genis,
- + bassin de rétention « **Plein Sud** »,
- + bassin de rétention « **Rue des Lavandes** »,
- + bassin de rétention à « **l'Orée des Albères** »,
- + ruisseau de « **l'Echo** » sur Jom.

« Elections Municipales : Réforme de Scrutin »

La loi n° 2013-403 du 17 Mai 2013 relative à l'élection des Conseillers Départementaux, des Conseillers Municipaux et des Conseillers Communautaires et modifiant le calendrier électoral a instauré d'importantes modifications :

- abaissement de 3 500 à 1 000 habitants du seuil au-delà duquel les Conseillers Municipaux sont élus au scrutin proportionnel de liste à deux tours ;

- élection au suffrage universel des Conseillers Communautaires des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dans le cadre des élections municipales.

En effet, le prochain scrutin des **23 et 30 Mars 2014** va voir l'élection des **Conseillers Municipaux ET des Conseillers Communautaires**.

Pour la Commune de **Saint-Genis des Fontaines**, devront être désignés, respectivement, **23** et **2** représentants. Ils sont tous élus pour une durée de 6 ans.

Les points importants de la réforme :

1 - La pièce d'identité pour voter devient OBLIGATOIRE :

« Les électeurs doivent présenter au président du bureau, au moment du vote, en même temps que la **carte électorale** ou l'**attestation d'inscription** en tenant lieu, **une pièce d'identité**. » (Article R 60)

> Liste des pièces d'identité admises : *carte nationale d'identité valide, passeport valide, permis de conduire, carte d'identité de parlementaire avec photographie, carte d'identité d'élu local avec photographie, carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie, carte d'identité de fonctionnaire de l'état avec photographie, permis de chasser avec photographie, livret ou carnet de circulation avec photographie, attestation de dépôt d'une demande de carte nationale d'identité ou de passeport avec² une photographie, le cachet de la Commune et datant de moins de trois mois...titre de séjour.*

LES ÉLECTEURS ET ÉLECTRICES

non munis d'une des pièces indiquées ci-dessus

NE SERONT PAS ADMIS À PRENDRE PART AU SCRUTIN

2 - Scrutin de liste avec dose de proportionnelle à deux tours

« Chaque liste doit comporter autant de candidats que de sièges à pourvoir, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation » (article L 260) et il doit exister « une parité complète avec un candidat de chaque sexe alternés » (article L 264).

3 - Bulletins de vote

Sur le même bulletin de vote figureront :

- * sur le côté gauche du bulletin, la liste des candidats à l'Election Municipale,
- * sur le côté droit du bulletin, la liste des candidats à l'Election des Délégués Communautaires.

4- Le panachage n'est plus possible

Tout ajout ou rature de nom, toute annotation **entraînera la nullité du bulletin**.

Infos Pratiques

Le service de l'eau de la « Communauté de Communes Albères/Côte Vermeille » répond aux questions de ses usagers !

La régie intercommunale de l'Eau et de l'Assainissement effectue deux relevés par an et facture semestriellement votre consommation.

Notre service client traite et enregistre toutes vos demandes d'ordre administratif.

Il est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h au siège de la « Communauté de Communes Albères/Côte Vermeille ».

+ **Comment contacter le service clients** : s'adresser à la « Communauté de Communes Albères Côte Vermeille » - Chemin de Charlemagne – BP 90103 - 66704 Argelès-sur-Mer
Téléphone : **04.68.95.21.95** - Mail : serviceclient@cc-alberescotevermeille.com
Notre **service d'astreinte** est à votre service 7j/7j et 24h/24h : **04.68.95.21.95**

+ **Les 3 questions les plus fréquentes** :

> Quelles sont les démarches à suivre lorsqu'on déménage ?

La « Communauté de Communes Albères/Côte Vermeille » rappelle à ses abonnées que pour une mutation de propriétaire ou de locataire, concernant le compteur d'eau, il est nécessaire de fournir les informations suivantes :

- Nom et prénom du nouveau propriétaire ou locataire
- Date du changement de résident
- Le relevé du compteur
- L'adresse et le téléphone de l'ancien propriétaire ou locataire
- La référence de l'ancien abonné

Lors d'une vente, l'ancien propriétaire ou le nouveau doit fournir au service de l'eau la **copie de l'attestation de vente**.

> Quelles démarches à suivre pour obtenir un raccordement de son nouveau logement (construction neuve) ?

Lors de la demande d'un nouveau branchement d'eau, il est important de fournir (par courrier ou se rendant au siège de la « Communauté de Communes Albères/Côte Vermeille ») les éléments suivants afin d'obtenir un devis :

- Dossier de demande de branchement eau dûment rempli
- Photocopie de l'arrêter du Permis de Construire
- Photocopie de la carte d'identité
- Photocopie du Plan de Masse
- Photocopie du Plan de Situation.

> Quelles démarches à suivre en cas de surconsommation exceptionnelle (fuite) ?

Selon le décret N°2012-1078 du 24 septembre 2012, en cas de **surconsommation inhabituelle due à une fuite non visible**, l'abonné peut solliciter un écrêtement. Dans quels cas cet écrêtement est applicable ?

Selon le décret N°2012-1078 du 24 septembre 2012, « le décret précise que ne sont prises en compte, à ce titre, que les fuites de canalisation d'eau potable après le compteur à l'exclusion des fuites dues à des appareils ménagers et des équipements sanitaires ou de chauffage. »

Il est important de fournir au service de l'eau un **justificatif de réparation par un professionnel**.

Il est intéressant pour l'utilisateur de **contrôler l'index de son compteur** sur une période pendant laquelle aucune consommation n'est faite, afin de constater une éventuelle fuite d'eau.

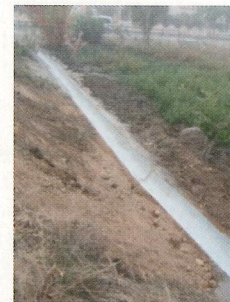
Les petites fuites visibles qui entraînent souvent une surconsommation			
Goutte à goutte	5 L/ heure	Gaspillage	43m ³ / an
Mince filet d'eau	16 L/ heure	Gaspillage	140 m ³ / an
Filet d'eau	63 L/ heure	Gaspillage	550 m ³ / an
Fuite WC	25 L/ heure	Gaspillage	219 m ³ / an

Aménagements et travaux divers

- Création d'une piste BMX au City-Park
- Installation d'un robinet de puisage d'eau sur le palier de la galerie d'exposition au cloître pour l'Agent d'Entretien
- Mise en place de tableaux magnétiques dans les classes de l'Ecole Elémentaire
- Remplacement d'un chauffe-eau appartement N°2 de la Maison Colomer
- Remplacement d'un chauffe- eau de 300 litres aux vestiaires du Stade
- Remplacement de coques (sièges) aux gradins du Stade
- Mise en place de 2 cages de but de foot pour les jeunes au Stade



- Création d'une cunette en ½ tube annelé pour canaliser l'eau provenant d'une source et polluant le bassin d'orage avenue des micocouliers



- Mise en discrétion du réseau téléphonique « Rue du Canigou »
- Aménagement et réfection des rues « des Villas, Herriot, du Capcir et du Canigou »



- Démolition des cuves de l'ancienne cave Pous (bâtiment communal)
- Installation d'une gâche électrique au portillon d'entrée de l'école élémentaire
- Remplacement du revêtement souple par du carrelage au hall d'entrée de l'Ecole Elémentaire et remplacement du carrelage du porche par du carrelage anti dérapant
- Passerelle d'accès à la résidence du canal depuis la « Place de la Légion d'Honneur », mise en place de barrières de protection
- Nombreuses réparation dues au vandalisme, éclairage « Place de la Légion d'Honneur » (vitres des spots cassés), plaques de rues détériorées ou enlevées, poteaux de balisage cassés



Patrimoine et Culture



« Un Peu d'Histoire »

L'Abbaye de Saint-Genis, déclinante, est rattachée en 1507 à l'Abbaye de Montserrat.

L'abbé de Montserrat exerçait l'autorité religieuse, civile et juridictionnelle.

Plus tard, en 1659 avec le Traité des Pyrénées, rien ne changea et l'abbaye de Saint-Genis bénéficia d'un statut juridique particulier.

Retable de la Chapelle de Notre Dame de Montserrat

Situé dans l'abside sud, le retable comporte une structure architecturale unique. A partir de la prédelle,* toute sa surface est sculptée et présente un décor en bois constitué par la montagne sciée par deux anges (*In monte serrato sedet*).

On peut observer les ermitages qui parsèment les rochers tels qu'ils sont visibles aujourd'hui.

Au centre la statue de la Vierge de Montserrat (*La Moreneta - La Vierge Noire*) en bois et plâtre.

Elle tenait à l'origine l'enfant Jésus sur ses genoux.

C'est, avec le Retable Majeur, le seul à posséder un tabernacle. Cela indique que les offices divins y étaient célébrés.

* *Nom féminin (italien, predella, banc)*

Soubassement d'un retable, habituellement compartimenté en petits panneaux dont l'iconographie est en relation avec le sujet principal du tableau d'autel – Source Larousse

La Vie des Ecoles

« Focus sur la Réforme des Rythmes Scolaires »

Qui est concerné ?

Les élèves des écoles maternelles et élémentaires

De quoi s'agit-il ?

D'une **nouvelle répartition des heures de classe afin de mieux prendre en compte le rythme de l'élève** : alléger les heures de classe des lundis, mardis, jeudis et vendredis et en contrepartie faire classe le mercredi matin

Concrètement dans notre Commune ?

Les enseignants ont opté pour un allègement en fin de journée :

- les élèves de la **maternelle** devraient suivre les horaires suivants : de **9h à 12h** puis de **13h45 à 16h** et le **mercredi de 9h à 12h**
- ceux de l'**élémentaire** de **8h45 à 12h** puis de **13h45 à 15h45** et le **mercredi de 8h45 à 11h45**

Ces options ont été validées par Monsieur le Maire. Les enfants qui ne rentreront pas chez eux à l'issue de l'école seront alors pris en charge par le CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole), compétence de la Communauté de Communes Albères-Côte Vermeille. C'est dans ce contexte-ci qu'un PEDT (Projet Educatif Territorial) porté par tous les acteurs locaux, - intercommunalité, animateurs, intervenants et enseignants- doit être pensé et dans les semaines à venir afin de proposer à nos enfants des activités riches et diversifiées dès la rentrée 2014.

Quel en est le coût ?

Pour les familles, aucun puisqu' il n'y aura pas de coût supplémentaire par rapport au service du CLAE actuel.

La « **Communauté de Communes** », malgré un fond d'amorçage d'un an, devra faire face à des coûts induits importants, notamment en terme de masse salariale.

« Elections des Représentants des Parents d'Elèves »

Le 11 octobre 2013 ont eu lieu, comme chaque année, les **élections des représentants de parents d'élèves** :

+ Pour la **maternelle** ont été élus : **Magali ARGOUD, Valérie PAGÈS** et **Caroline RATZKEN** comme *titulaires* et **Dorian DEVEAULT, Anissa DJAZIRI** en tant que *suppléants*

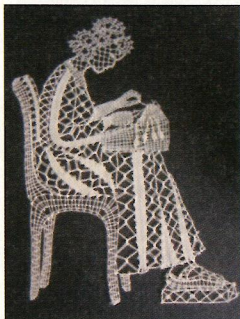
+ Pour l'**élémentaire** ont été élus : **Sonia ROUSSEL, Sandrine POURRIAS, Adam RATZKEN, Anissa DJAZIRI** et **Céline GIRON** comme *titulaires*, **Nadège DI GIUSTO, Célia CASTEL BUERA, Elise RICHARD** et **Jean Daniel ESCANDE** en tant que *suppléants*.

La vie des écoles

« Elections des Représentants des Parents d'Elèves » (suite)

Nous rappelons leur mission qui, au-delà de leur simple présence aux conseils d'école, ont un rôle d'intermédiaires entre l'école et les familles et sont force de propositions quant à l'organisation de la sécurité, l'hygiène, le péri-scolaire, les sorties et les projets d'école.

La Vie des Associations



« Art et Fils de Saint-Genis des Fontaines »

Envie de vous essayer à la **dentelle aux fuseaux** ?

Difficile ? Non !! Passionnant ? Forcément !!

Cet art, extrêmement diversifié dans ses modèles et ses techniques (torchon, cluny, duchesse, bayeux, bucks), vous séduira.

Nous sommes regroupés en une association de dentelliers(es) bénévoles.

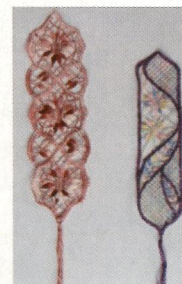
Les plus expérimenté(e)s partagent leur savoir-faire avec les débutant(e)s, au rythme de chacun(e).

La convivialité, la solidarité, l'amitié et l'entraide permettent de s'épanouir dans l'aboutissement de travaux individuels et de se détendre autour d'un goûter.

L'association participe à des couviges (rassemblements).

Une bibliothèque de techniques et de modèles est en libre accès.

L'association est ouverte à d'autres travaux de fils : frivolité, crochet, macramé etc.



Nous nous rassemblons le **mercredi après-midi** de 14 à 17h, à la Salle du Foyer.

Renseignez-vous en appelant la Présidente, Caroline SITTERLE - Tél : 04 68 89 81 09.

La Présidente

« Comité de Jumelage : Agenda 2014 »

Le « **Comité de Jumelage** », en partenariat avec la Mairie de Saint-Genis des Fontaines, vous informe des différentes manifestations pour 2014 :

* **25/02** à 20h30, « **Assemblée Générale** », Salle du Foyer

* **28/03** de 9h30 à 16h00, « **Journée Européenne** » avec les écoles primaires au Stade, en partenariat avec « *Europe Direct Pyrénées* » : circuits ludiques et sportifs sur le thème de l'Europe. Les élèves recevront un goûter et un diplôme de participation offert par le Comité. Parents et Amis, venez encourager les enfants.

* du **26 au 30/06** : un **voyage** est programmé sur invitation de nos amis d'**Achberg**, à l'occasion du **150ème anniversaire de la musique**. L'Association « **Bad Gilrs Dancers** » assurera différentes démonstrations. Les adhérents qui souhaitent participer peuvent prendre contact avec la Présidente. En fonction des places disponibles, d'autres personnes pourront se joindre à la délégation. Le déplacement se fera en bus. D'autres précisions seront communiquées ultérieurement.

La Présidente

Expositions Galerie des deux Clochers

- * du 3 au 29 Janvier
- * du 2 au 26 Février
- * du 2 au 30 Mars
- * du 2 au 30 Avril
- * du 4 au 30 Mai
- * du 2 au 29 Juin

Peinture
Peinture
Peinture
Peinture
Peinture
Peinture

Jacques SELLIER
Académie des Pays Catalans
Paco MUÑOZ
Dykes CHARRETTE
Bruno MORATH
Claude LAVALL

Saint-Génis en fête !

JANVIER

- Vendredi 3 20h30, Salle Polyvalente, « **Séance de Cinéma : Belle et Sébastien** » organisé par « **Cinémaginaire** » - Entrée : 5€
- Samedi 4 14h, Salle Polyvalente, « **Loto** » organisé par « **I'UNRPA** »
- Mercredi 15 de 16h à 20h, Salle Polyvalente, « **Don du sang** »
- Samedi 18 14h, Salle Polyvalente, « **Loto** » organisé par « **Amitiés et Loisirs** »
19h30, Salle Polyvalente, « **Soirée Dansante** » organisée par « **Bad Girls Dancers** »
- Entrée : 6 €
- Samedi 25 20h30, Salle Polyvalente, « **Veillée Catalane** » organisée par « **Els Goigs Tradicionals** »
- Dimanche 26 14h, Salle Polyvalente, « **Loto** » organisé par « **Les Comètes** »

FEVRIER

- Samedi 1^{er} 14h, Salle Polyvalente, « **Loto** » organisé par les « **Anciens Combattants** »
- Dimanche 2 14h, Salle Polyvalente, « **Loto** » organisé par les « **Parents d'élèves de l'Ecole Elémentaire** »
- Vendredi 7 20h30, Salle Polyvalente, « **Séance de Cinéma** » organisé par « **Cinémaginaire** » - Entrée : 5€
- Samedi 8 14h, Salle Polyvalente, « **Loto** » organisé par d'Amitiés et Loisirs
- Dimanche 9 14h, Salle Polyvalente, « **Après-midi Country** » organisée par les « **Bad Girls Dancers** » - Entrée : 6 €
- Samedi 15 14h, Salle Polyvalente, « **Loto** » organisé par « **I'UNRPA** »
- Dimanche 16 9h/13h, Salle Polyvalente, « **Bourse Philatélique** » organisée le « **Club Philatélique de l'Albère** »
- Samedi 22 14h, Salle Polyvalente, « **Rifle** » organisée par « **Sant Genis Sardanista** »
- Dimanche 23 6h30, Salle Polyvalente, « **Pause Café Départementale** » organisée par le « **Cyclo Loisirs 66 St Genis** »

MARS

- Samedi 1^{er} 15h, dans les rues du village, Salle Polyvalente et Place Jean Rolland, « **Carnaval : Feux d'Artifice en fin d'après-midi** »
- Vendredi 7 20h30, Salle Polyvalente, « **Séance de Cinéma** » organisé par « **Cinémaginaire** » - Entrée : 5€
- Samedi 8 14h, Salle Polyvalente, « **Loto** » organisé par « **I'UNRPA** »
- Dimanche 9 14h, Salle Polyvalente, « **Après-midi Country** » organisée par les « **Bad Girls Dancers** » - Entrée : 6 €
- Samedi 15 14h, Salle Polyvalente, « **Loto** » organisé par « **Amitiés et Loisirs** »

AVRIL

- Vendredi 4 20h30, Salle Polyvalente, « **Séance de Cinéma** » organisé par « **Cinémaginaire** » - Entrée : 5€
- Samedi 5 14h, Salle Polyvalente, « **Loto** » organisé par « **Amitiés et Loisirs** »
- Dimanche 6 14h, Salle Polyvalente, « **Après-midi Country** » organisée par les « **Bad Girls Dancers** » - Entrée payante
- Samedi 12 14h, Salle Polyvalente, « **Loto** » organisé par « **I'UNRPA** »
- Dimanche 13 14h, Salle Polyvalente, « **Loto** » organisé par « **I'Ecole Maternelle** »
- Vendredi 18 Soirée, Salle Polyvalente, « **Représentation Théâtrale** » organisée par « **La Troupe du Huithéâtre** »
- Samedi 19 9h30/13h00, dans les rues du village, « **Aubade pour la collecte des ingrédients nécessaires pour l'Omelette Pascale** »
14h00, Salle polyvalente, « **Atelier de Bunyetes** » et vente à partir de 16h00 organisés par Els Goigs Tradicionals
- Lundi 21 « **Goigs Dels Ous** »
12h30, Salle polyvalente, « **Partage de l'Omelette Pascale** » organisé par « **Els Goigs Tradicionals** »
- Samedi 26 14h, « **Loto** » organisé par le « **Tennis Club** »
- Dimanche 27 Toute la journée, dans les rues du village, « **Vide Grenier** » organisé par « **l'Office de Tourisme** »

Calendrier des Manifestations

Le calendrier des manifestations sur la Commune n'étant pas arrêté à la date d'édition du présent Bulletin Municipal, nous vous invitons à joindre « **l'Office de Tourisme** » afin d'obtenir plus d'informations en appelant au **04 68 89 84 33**